

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1332

présenté par

M. Viry, M. Nury, M. Forissier, M. Vatin, Mme Dalloz, M. Neuder, Mme Louwagie, M. Descoeur,  
M. Seitlinger, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Valentin, M. Schellenberger, M. Jean-  
Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Hetzel et M. Rolland

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 NONIES, insérer l'article suivant:**

À titre expérimental et pour une durée de trois ans, l'État favorise le désamiantage des toits des bâtiments agricoles en vue de remplacer les toitures concernées par des panneaux photovoltaïques.

Il veille à ce que les travaux nécessaires à ce remplacement puissent être réalisés dans des conditions économiquement acceptables et qu'ils ne présentent pas de difficulté technique insurmontable.

Le ministre chargé de l'agriculture assure le pilotage, le suivi et l'évaluation de l'expérimentation mentionnée au premier alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintroduire des dispositions votées au Sénat, et supprimées en commissions.

Il vise à ce que le Gouvernement conduise une expérimentation d'une durée de 3 ans visant à favoriser le désamiantage des toits des bâtiments agricoles en vue de remplacer les toitures concernées par des panneaux photovoltaïques.